

Profanation : saine réaction de Mgr Ravel

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 12 décembre 2012



Suite à la profanation de la chapelle de la base navale de Toulon, l'évêque aux Armées [publie un communiqué](#) qui remet les choses bien à leur place, distinguant le vandalisme, le sacrilège et la profanation. Ce communiqué remettra les idées en place à tous ceux (surtout au sein d'une certaine presse dite catholique) qui prétendent que tout ceci n'est que l'acte de déséquilibrés ayant un peu trop forcé sur l'alcool.



"Dans la journée du 8 décembre 2012, des actes sacrilèges ont été commis dans la chapelle militaire Saint Vincent de Paul de la base navale de Toulon sans que, aujourd'hui, le ou les auteurs soient identifiés. Les trois objets matériels atteints revêtent un caractère essentiel pour le culte catholique : le baptistère, fracassé, symbole de la renaissance produite par le baptême ; l'ambon, attaqué, et le livre des Saintes Ecritures, jeté par terre puis piétiné, symbole de la Parole de Dieu qui nourrit le chrétien ; le tabernacle, forcé, symbole de la tente où était gardée l'Arche d'alliance.

Mais, pour nous catholiques, ces violations du sacré religieux passent derrière la profanation accomplie en jetant les hosties consacrées par terre. Il ne s'agit plus alors pour nous de symboles chargés de sens mais de la réalité ultime par excellence, celle-là même que nous adorons au cours de nos messes et de nos adorations eucharistiques, le Christ en personne sous les apparences du pain.

Par son caractère gravissime, ce geste doit être reconnu comme une profanation telle que l'entend l'Eglise catholique dans sa Tradition et son Droit (CIC 1211) : sans qu'on puisse connaître aujourd'hui les intentions de son ou de ses auteurs, il faut reconnaître le caractère précis de l'acte qui ne visait ni au vol ni à la dégradation mais à atteindre directement les réalités les plus sacrées de notre culte et indirectement la communauté catholique tout entière. Le code de droit canonique précise (CIC 1367) que « *celui qui jette les espèces consacrées, ou bien les emporte, ou bien les recèle à une fin sacrilège, sera frappé d'une excommunication « latae sententiae » réservée au Siège Apostolique* », ce qui signifie qu'il est excommunié automatiquement et que seul le Pape peut lever cette excommunication. Par là, l'Eglise catholique exprime sa foi en l'Eucharistie et l'extrême importance qu'elle attache à son culte.

Cette profanation entraîne la fermeture temporaire de la chapelle à des fins de culte jusqu'à la célébration, par l'évêque, moi-même, du rite pénitentiel prévu par le droit et la liturgie de l'Eglise. Cette célébration aura lieu le mardi 18 décembre à 9 h 30. [...]"

Après avoir bien défini les choses, **Mgr Ravel** commente :

"Notre foi en sortira grandie. Par l'absurde et par la provocation propres à toute profanation, il est clairement établi que les catholiques croient en l'Eucharistie et que le monde ne l'ignore pas. Nous sommes heureux, malgré notre blessure, que l'on nous reconnaisse comme des hommes et des femmes marqués par l'Eucharistie, des hommes et des femmes adhérant à la présence réelle du Christ sous les apparences du pain. [...]"

Notre attitude n'exclut pas la gravité des faits que certains nieront par ignorance du religieux. Il est vrai que ces actes n'ont que peu d'incidence économique ou financière : ils ne visaient pas à une dégradation des lieux. Pour autant, ils touchent à des valeurs religieuses considérables. De ce fait, le préjudice est immense. [...]"

Notre attitude de miséricorde n'élimine pas non plus notre désir de justice qui monte de façon légitime dans toute personne ou communauté bafouée dans son être profond. Suite à la plainte de l'aumônerie, la gendarmerie

maritime (avec sa police scientifique) poursuit son enquête en vue d'établir les faits et de trouver leur(s) auteur(s). L'aumônerie souhaite que, sans trace de haine ou de violence, la justice aille jusqu'au bout de son travail. Au-delà de nos armées, c'est la société française qui se trouve ébranlée dans l'équilibre toujours délicat des forces sociétales et religieuses présentes dans notre pays. La justice seule éduque au respect."